

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SYMAT

DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures quinze, le comité syndical du SYMAT légalement convoqué s'est réuni au siège du SYMAT 115 rue de l'Adour, 65460 BOURS, sous la présidence de Monsieur Rémi CARMOUZE, Président.

Etaient présents : Mmes AUGÉ Françoise, CARCAILLON Danièle, HUILLET Paule, LOUSTAUDAUDINE Sandra, PICHON Josiane, TOSON Régine et MM. ABADIE Vincent, BORDENAVE Francis, CARMOUZE Rémi, DETHOU Roland, FRANCOIS Jean-Paul, LAFFAYE Jean, LAFON-PUYO Francis, LAGARDELLE Gilles, LESGARDS Claude, LUQUET Alain, PIRON Jean-Claude, RIVIERE Daniel.

Etaient absents excusés : Mmes MARIN Marion, MATEOS Francine, OUAJDI-MENVIELLE Laura, PREVOST Cécile, VERDOUX Maryse et MM. BAUBAY Philippe, BAKLOUTI Jean-Philippe, BRUNE Jacques, DOYHAMBEHERE Marc, LABORDE André, HABATJOU Paul, PUJOL Dominique, DATAS-TAPIE Nicolas, GARROT Jacques

Etaient absents : Mmes ANCIEN Laurence, DANTIN Julienne, DUBARRY Anne-Marie, MARCHE Sylvie, LOUBRADOU Isabelle, MARALDI Catherine, MAZUREK Sylvie, PLANE Marie et MM. ABAT François, CAZABAT Claude, DAUTAN Damien, ALMENDRO Serge, ALONSO Emmanuel, BARTHE Stéphane, BOUZET Lucien, CARDEILHAC Yves, CIEUTAT Serge, DILMI Mohamed, DOBIGNARD Jean-Luc, LAFFAILLE Paul, DE GINESTET Yves, DELAVAUT Jean-Michel, ERNANDEZ Philippe, GALLET Alain, GARROCQ Marc, GERBET Jean-Paul, LAPEYRE Hervé, MUR Ange, LARROUX Bruno, LEFORT Patrick, MARQUERIE Serge, MASCARAS Vincent, VIGNAU Christophe, PONCE Hubert, PUJO-MENJOUET Alexandre, ROBBE Julien, RODRIGUEZ François, TALBOT Alain, TAPIE Alain, TEYCHENEY Serge, FOURCADE.

Procurations :

- M. BAUBAY Philippe à M. LAFON PUYO Francis
- M. BRUNE Jacques à M. DETHOU Roland
- M. GARROT Jacques à M. PIRON Jean-Claude
- M. LABORDE André à Mme TOSON Régine
- Mme MARIN Marion à M. LAGARDELLE Gilles
- M. DATAS-TAPIE Nicolas à M. CARMOUZE Rémi

Secrétaire de séance désigné : M. Roland DETHOU

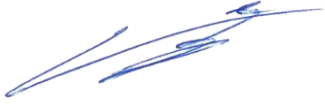

Heure de début de séance : 18h15

Heure de fin de séance : 19h32

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 16 MAI 2022 :

Le procès-verbal du comité syndical du 16 mai 2022 **est adopté à l'unanimité.**

Signatures :

Le Président	Le secrétaire de séance désigné
	

1) Changement de délégué

M. Debat ayant démissionné de son mandat de délégué titulaire au SYMAT et de membre du bureau, le conseil communautaire de la 3CVA a désigné M. DATAS-TAPIE comme délégué titulaire au conseil syndical du SYMAT. Il sera également membre du bureau syndical.

2) Présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Délibération n° DL22-0922-30, rapporteur : M. Carmouze

Cf présentation en PJ

M. Le Président laisse la parole à M. Urtizvérea qui présente le rapport annuel 2021. Il indique que cette présentation sera envoyée à chaque délégué. Le rapport annuel dans son intégralité est aussi disponible.

Eléments financiers : méthode comptacout qui permet de comparer les couts de collectivités équivalentes.

La part traitement représente plus de 50 % des charges de fonctionnement.

Vote : unanimité

3) Modalités de publicité des actes au SYMAT

Délibération n° DL22-0922-31, rapporteur : M. Carmouze

Affichage sur le site internet du SYMAT, ce sera plus facile d'accès pour les usagers

Vote : unanimité

4) Autorisation du Président à signer un contrat de prêt d'un montant total de 2 550 000 € auprès de La Banque Postale pour le financement des investissements liés à la mise en place de la TEOMi sur les secteurs Haute-Bigorre et sur Lourdes

Délibération n° DL22-0922-32, rapporteur : M. Lagardelle

La Banque Postale : taux de 2.65 %, montant total de 2 550 000 € sur 20 ans.

Financement mise en place de PAV sur le territoire Haute-Bigorre et la commune de Lourdes

Vote : unanimité

5) Durée d'amortissement des biens

Délibération n° DL22-0922-33, rapporteur : M. Lagardelle

Au 1^{er} janvier 2022 passage à la nomenclature M57. Cette délibération fait complément à la précédente votée le 16 décembre 2021.

Vote : unanimité

6) Autorisation du Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association "seconde vie"

Délibération n° DL22-0922-34, rapporteur : M. Dethou

Renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans

Vote : unanimité

7) Autorisation du Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une partie des locaux entre la CCHB et le SYMAT

Délibération n° DL22-0922-35, rapporteur : M. Dethou

Pas de questions.

Vote : unanimité

8) Autorisation du Président à signer la convention de mise à disposition par la Résidence Sol y Néou à La Mongie d'un espace accueillant le local de stockage des cartons du SYMAT

Délibération n° DL22-0922-36, rapporteur : M. Dethou

Régulariser ce qui avait été acté verbalement.

Vote : unanimité

9) Autorisation du Président à demander une subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour la mise en place d'équipements pour la collecte sélective, dans le cadre de l'extension de la taxe incitative

Délibération n° DL22-0922-37, rapporteur : M. Dethou

Sur Bagnères-De-Bigorre : PAV enterrés sont imposés par les bâtiments de France donc surcout non négligeable.

De plus, pour les travaux il faut la présence des archéologues.

Vote : unanimité

10) Autorisation du Président à demander une subvention auprès du Conseil Départemental 65 et de la Région Occitanie, projet « Réduction des déchets : consommation responsable »

Délibération n° DL22-0922-38, rapporteur : Mme Toson

Pas de questions.

Vote : unanimité

- 11) Autorisation du Président à demander deux subventions auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, projet « réduction des déchets à la source, compostage de proximité/biodéchets »
Délibération n°DL22-0926-39, rapporteur : Mme Toson

Pas de questions.

Vote : unanimité

- 12) Autorisation du Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un projet de méthanisation entre le SYMAT, le SMTD65, la CA TLP et le SDE 65
Délibération n° DL22-0922-40, rapporteur : M. Piron

Coût de l'étude : entre 30 000 € et 40 000 €

70 % de financement de cette étude sera assuré par l'ADEME et la Région

Il y a la chambre d'agriculture, le SPECTOM de Lannemezan qui s'intéressent à ce projet.

Mme Carcaillon demande où sera situé cette usine ?

M. Piron indique qu'un terrain est pressenti : c'est la halte St Vincent qui appartient à la ville de Tarbes. L'étude nous précisera tout cela.

Vote : unanimité

- 13) Validation du tableau des effectifs
Délibération n° DL22-0922-41, rapporteur : M. Carmouze

Cf PJ n°2

MAJ au 1^{er} aout 2022

Présenté au CT le 07/09/2022 : avis favorable

Vote : unanimité

- 14) Validation de l'organigramme des services
Délibération n° DL22-0922-42, rapporteur : M. Carmouze

Cf PJ n°3

MAJ au 1^{er} aout 2022

Présenté au CT le 07/09/2022 : avis favorable

Principaux changements sur l'antenne Haute-Bigorre

Vote : unanimité

- 15) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Délibération n° DL22-0922-43, rapporteur : M. Carmouze

Absence de la responsable RH depuis quasiment 1 an.
Pérennisation de l'agent initialement embauché en contrat aidé.

Vote : unanimité

16) Autorisation du Président à signer la convention de mise à disposition de Mme Sandrine ALOS, adjoint administratif territorial auprès du SYMAT

Délibération n° DL22-0926-44, rapporteur : M. Carmouze

Agent d'accueil en poste sur l'antenne de Lourdes.
Cela fait 2 ans que l'accueil de Lourdes est fermé en aout car nous n'avions pas d'agent de disponible afin d'assurer cet accueil.

Vote : unanimité

17) Autorisation du Président à signer la charte sur le télétravail

Délibération n° DL22-0922-45, rapporteur : M. Carmouze

Cf PJ n°4

Présenté au CT le 07/09/2022 : avis favorable

La charte doit être revue tous les ans.
M. Piron demande ce que couvre l'indemnisation de 2.50 €
M. Le Directeur lui répond que c'est la loi qui l'impose et cela indemnise l'électricité, le chauffage ...

Vote : unanimité